



# Transports scolaires année 2020 - 2021

## Note infos : écoles maternelles et primaires, mairies.

La Région Nouvelle Aquitaine est l'organisateur principal des transports scolaires.  
La Communauté de Communes VAL DE GATINE contribue à la gestion du transport scolaire en qualité d'organisateur secondaire seulement.

### Top départ des inscriptions 2020 – 2021 : mardi 9 juin 2020

Pendant la campagne d'inscription aux transports scolaires, les équipes de la Région sont à votre écoute de 8 h à 19 h, du lundi au vendredi au 09.70.87.08.70

### L'inscription en ligne est fortement recommandée, solution idéale, simple et rapide

#### 1-1-Procédure d'inscription

L'inscription est obligatoire pour bénéficier du transport scolaire, elle est ouverte à compter **du 9 juin**.

**Attention à partir du 21 juillet, des frais d'inscription complémentaire de 15 € seront appliqués.**

Avant chaque rentrée scolaire, les familles **doivent établir ou renouveler leur demande de carte de transport** :

✚ **Directement sur le site internet de la Région** : <https://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr>, dans le module « transports scolaires inscription et paiement en ligne » : **Pour une première inscription en ligne** :

- ☞ **créer un nouveau compte** pour la famille : **identifiant et mot passe (libre)** – identité – adresse mail et numéro de téléphone - enregistrer l'élève ou les élèves, **saisir numéro fiscal de déclarant et revenu de référence du dernier avis d'imposition**.

- ☞ **si vous avez déjà effectué une inscription l'an passé** : utiliser votre identifiant et mot de passe (ensuite suivre les instructions).

✚ **Pour les familles n'ayant pas accès à internet, le formulaire papier est à votre disposition** :

- ☞ à la **Communauté de Communes VAL DE GATINE** site de Champdeniers - Place Porte Saint Antoine tél. 05 49 25 64 11 ou mail : [nicole.povert@valdegatine.fr](mailto:nicole.povert@valdegatine.fr)

- ☞ **dans chaque mairie du territoire de la Communauté de Communes VAL DE GATINE** (Vous pouvez vous déplacer à la mairie de votre lieu de résidence pour récupérer un dossier d'inscription ou il vous suffit de leur téléphoner pour qu'elle vous en adresse un).

à **compléter et à renvoyer par courrier postal en joignant la copie du dernier avis d'imposition avant le 20 juillet** à l'adresse suivante : REGION NOUVELLE AQUITAINE Direction des transports routiers de voyageurs – Site de Niort - 155 Avenue de la Rochelle - CS 18644 - 79026 NIORT cédex

✚ **Nouveauté (exclusivement pour les familles qui n'utilisent pas internet)** :

- ☞ **Se rendre à l'accueil de la Communauté de Communes VAL DE GATINE**, pour que l'inscription soit directement saisie en ligne.

#### 1-2 Carte de transport scolaire

- ☞ **Pour les inscriptions payées en ligne** : la Région Nouvelle-Aquitaine envoie directement la carte à votre domicile.

- ☞ **Pour les inscriptions faites sur formulaire papier** : payer et retirer la carte de transport scolaire à la **communauté de communes Val de Gâtine à Champdeniers** lors des **permanences du jeudi 20 août au jeudi 3 septembre 2020 de 9 h 00 à 17 h 00 sans interruption**.

- ☞ Duplicata de carte : 10 €

## 1-3 Tarification du transport scolaire

Grille tarifaire détaillée applicable au transport scolaire pour la rentrée scolaire 2019-2020 pour les ayants-droit :

Tranche de quotient familial	1	2	3	4	5
Quotient familial	0 à 450	451 à 650	651 à 870	871 à 1 250	> à 1 251
<b>Montant annuel</b>	<b>30 €</b>	<b>51 €</b>	<b>81 €</b>	<b>114 €</b>	<b>150 €</b>

### Dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille :

Afin de prendre en compte le coût pour les fratries nombreuses (3 enfants et plus), une modulation est appliquée sur l'ensemble des tarifs selon les modalités suivantes :

- une réduction de 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant par ordre d'âge,
- une réduction de 50 % pour le 4<sup>ème</sup> enfant par ordre d'âge et les suivants.

### Tarif réduit pour les navettes des Regroupements pédagogiques intercommunaux RPI = 30 €.

*On entend par navette, le trajet d'école à école.*

*Un enfant qui utiliserait le bus domicile-école serait facturé au quotient.*

*Un enfant qui serait déposé par le parent à l'école pour la navette serait facturé 30 €.*

**Familles d'accueil, établissements d'accueil de mineurs : 3<sup>ème</sup> tranche du tableau.**

Un remboursement total pourra être effectué en cas de non utilisation du service. Les demandes de remboursement devront parvenir par courrier **avant le 30 septembre de l'année scolaire concernée** (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non utilisation du service, ou d'utilisation partielle ou d'arrêt en cours d'année scolaire.

## 1-4 Modalités de paiement (paiement en une fois, exigé à l'inscription)

### Carte bancaire :

- Paiement en une fois à l'inscription
- ou paiement différé au 5 septembre
- ou paiement en trois fois sans frais (pour les demandes de transport reçues au plus tard le 31 janvier de l'année scolaire en cours)
  - 1<sup>er</sup> prélèvement immédiat à l'inscription
  - 2<sup>nd</sup> prélèvement à 30 jours au début du mois suivant l'inscription
  - 3<sup>ème</sup> prélèvement à 60 jours au début du mois suivant l'inscription.

En cas de non-paiement total ou partiel des tarifs et frais d'inscription, l'inscription de l'élève sera invalidée.

### Chèques ou espèces : paiement lors du retrait de la carte :

- Paiement lors du retrait de la carte auprès du Régisseur de la Communauté de Communes à CHAMPDENIERS - tél 05 49 25 64 11

## 1-5 Création d'un point d'arrêt :

Toute demande doit être formulée par écrit par la famille à la mairie du lieu de résidence ou à la Communauté de Communes Val de Gâtine à Champdeniers. Chaque demande sera alors transmise à la Région et la réponse sera apportée dans un délai maximal de trois mois.